

l'*Aude*, l'*Hérault*, le *Gard*, — et cinq intérieurs : la *Haute-Garonne*, la *Tarn*, la *Lozère*, la *Haute-Loire*, l'*Ardèche*.

LYONNAIS : deux départements : le *Rhône* et la *Loire*.

BOURGOGNE-ET-BRESSE : quatre départements : l'*Yonne*, la *Côte-d'Or*, *Saône-et-Loire*, l'*Ain*.

FRANCHE-COMTÉ : trois départements : le *Doubs*, la *Haute-Saône*, le *Jura*.

DAUPHINÉ : trois départements : l'*Isère*, la *Drôme*, les *Hautes-Alpes*.

ÉTAT D'AVIGNON : département de *Vaucluse*.

PROVENCE : trois départements : les *Bouches-du-Rhône*, les *Basses-Alpes*, le *Var*.

ROUSSILLON : département des *Pyrénées-Orientales*.

ILE DE CORSE : département de la *Corse*.

## LXIX.

### § 4. Statistique de la France.

#### Superficie, population.

La superficie de la France est de 52 768 618 hectares, ou d'environ 527 690 kilomètres carrés. Sur cette étendue, on trouve 4 269 000 hectares de pays de montagnes; 5 676 400 hectares de pays de bruyères et de landes; 7 276 000 hectares de riche terreau; 9 788 000 hectares de sol crayeux ou de calcaire; le reste est en terrain sablonneux, gravier, etc.

La population, d'après le recensement de 1851, s'élève à 35 781 628 habitants.

Les départements les plus peuplés et en même temps les plus industriels, sont ceux de la Seine, du Nord, de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et du Rhône; c'est dans les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Landes, la Lozère et la Corse que la population est la plus clair-semée.

Quoique formés, dans l'origine, d'éléments assez divers, celtique, romain, germanique, normand, les Français sont aujourd'hui la nation la plus homogène de l'Europe.

Outre le français, on parle cependant quelques autres langues sur différents points : l'allemand, en Alsace et dans une partie de la Lorraine; le flamand, dans une partie de la Flandre et de l'Artois; le bas-breton, reste de la langue celtique, dans l'ouest de la Bretagne; le basque, dans les Pyrénées, et l'italien, en Corse.

#### Gouvernement.

Le gouvernement de la France est un empire. L'empereur gouverne avec le concours : 1° d'un *sénat*, composé de membres choisis par lui; 2° d'un *corps législatif*, dont les membres sont élus par la nation; 3° d'un *conseil d'Etat*, dont les membres sont nommés par l'empereur, et qui est chargé de juger les conflits de toutes les administrations publiques, et de préparer les projets de loi d'intérêt général.

Sous la direction immédiate de l'empereur sont neuf ministères, chargés de toutes les diverses branches de l'administration : 1° le ministère d'Etat et de la maison de l'empereur; 2° le ministère de l'intérieur; 3° le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; 4° le ministère de la guerre; 5° le ministère de la justice; 6° le ministère de l'instruction publique et des cultes; 7° le ministère des affaires étrangères; 8° le ministère de la marine et des colonies; 9° le ministère des finances.

#### Divisions administratives.

Chaque département est administré civilement, sous la direction du ministère de l'intérieur, par un *préfet*, assisté d'un conseil de préfecture; les arrondissements le sont par des *sous-préfets*, excepté ceux qui ont pour chef-lieu le chef-lieu même du département et qui sont administrés directement par le préfet. Chaque arrondissement comprend un certain nombre de divisions, partie judiciaires, partie civiles, nommées *cantons*, à la tête desquelles sont des juges de paix; chaque canton comprend plusieurs *communes*, dont chacune est dirigée par un *maire*.

Ainsi, en résumé, la France se divise en départements; les départements sont divisés en arrondissements, les arrondissements en cantons, les cantons en communes. Il y a 363 arrondissements, 2847 cantons et 36 835 communes.

Les communes ont pour chef-lieu, soit une *ville*, soit un *bourg*, soit un *village*, les petits groupes d'habitations qui dépendent d'un chef-lieu de commune, sont des *hameaux*.

#### Divisions militaires.

Sous le rapport militaire, la France est partagée en 21 *divisions*, qui embrassent 85 *subdivisions*. Ces 21 divisions sont :

1° Paris; — 2° Rouen; — 3° Lille; — 4° Châlons-sur-Marne; — 5° Metz; — 6° Strasbourg; — 7° Besançon; — 8° Lyon; — 9° Marseille; — 10° Montpellier; — 11° Perpignan; — 12° Toulouse; —

13° Bayonne; — 44° Bordeaux; — 45° Nantes; — 46° Rennes; — 47° Bastia; — 48° Tours; — 49° Bourges; — 20° Clermont-Ferrand; — 21° Limoges.

On compte dans tout le pays environ 200 places fortes.

## Divisions judiciaires.

La justice est rendue, dans chaque canton, par les juges de paix; au-dessus, sont les tribunaux de première instance, aussi nombreux que les arrondissements; ces tribunaux ressortissent à des cours impériales, au nombre de vingt-sept, établies à Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Toulouse. Au-dessus de ces cours, est celle de cassation, qui prononce sur les demandes en cassation contre les arrêts et jugements en dernier ressort des cours et des tribunaux.

## Divisions ecclésiastiques.

La très-grande majorité de la population française est catholique. Ce culte comprend quatre-vingts diocèses, dont quinze archevêchés et soixante-cinq évêchés. Voici le tableau des archevêchés, avec les évêchés suffragants.

ARCHEVÊCHÉS.	EVÊCHÉS.
AIX.....	Gap, Digne, Marseille, Fréjus, Ajaccio.
ALBY.....	Mende, Rodez, Cahors, Perpignan.
AUCH.....	Tarbes, Aire, Bayonne.
AVIGNON.....	Valence, Viviers, Nîmes, Montpellier.
BESANÇON.....	Verdun, Metz, Nancy, Strasbourg, Saint-Bié, Belley.
BORDEAUX.....	Luçon, Poitiers, la Rochelle, Angoulême, Périgueux, Agen.
BOURGES.....	Limoges, Clermont-Ferrand, Tulle, Saint-Flour, le Puy.
CAMBRAI.....	Arras.
LYON.....	Langres, Dijon, Autun, Saint-Claude, Grenoble.
PARIS.....	Meaux, Versailles, Chartres, Orléans, Blois.
REIMS.....	Amiens, Beauvais, Soissons, Châlons-sur-Marne.
ROUEN.....	Evreux, Bayeux, Coutances, Séez.
SENS.....	Troyes, Nevers, Moulins.
TOULOUSE.....	Montauban, Carcassonne, Pamiers.
TOURS.....	Le Mans, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes, Nantes, Angers.

A chaque diocèse est attaché un séminaire pour l'instruction du clergé. Chaque canton forme le ressort d'une cure, dans laquelle il est établi un certain nombre de succursales.

Les luthériens, assez nombreux, surtout à l'est, dans les départements formés de l'Alsace et de la Franche-Comté, ont un consistoire général à Strasbourg, une faculté de théologie dans la même ville, et six inspections d'églises consistoriales dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et du Doubs.

Les calvinistes sont principalement répandus dans le midi et dans quelques parties de l'ouest et de l'est: le Gard, l'Ardèche, la Drôme, la Lozère, Tarn-et-Garonne, les Deux-Sèvres, en renferment un assez grand nombre; ils ont, dans 60 départements, des églises consistoriales, et une faculté de théologie à Montauban.

Les israélites ont un consistoire central à Paris et des synagogues consistoriales à Paris, Strasbourg, Colmar, Metz, Nancy, Bordeaux et Marseille.

## Instruction publique.

L'instruction publique est réglée par un *conseil impérial*, qui a remplacé l'ancien conseil de l'*Université*; il y a seize *académies universitaires*, à la tête de chacune desquelles est un recteur, qui a la surveillance des cours publics, des lycées, des collèges communaux et des établissements secondaires libres.

L'enseignement se divise en *supérieur*, *secondaire* et *primaire*.

L'enseignement supérieur se partage en cinq facultés: théologie, droit, médecine, sciences et lettres.

Il y a six facultés catholiques de théologie: à Paris, Aix, Bordeaux, Lyon, Rouen, Toulouse; — neuf facultés de droit: à Paris, Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse; — trois facultés de médecine: à Paris, Montpellier, Strasbourg, avec autant d'écoles de pharmacie; — des facultés des sciences et des lettres: à Paris, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes, Strasbourg, Toulouse; — des facultés des sciences à Lille, à Marseille et à Poitiers; des facultés des lettres à Aix et à Douai.

L'enseignement secondaire est donné par les lycées, les collèges communaux, les grands et les petits séminaires ou établissements secondaires ecclésiastiques, et un grand nombre d'institutions particulières. Il y a 69 lycées, qui comptent environ 20 000 élèves. Une École normale supérieure, établie à Paris, est destinée à former des professeurs dans les lettres et les sciences.

L'enseignement primaire est donné par une multitude d'écoles entretenues par les communes, et par beaucoup d'écoles particulières:

elle comprend des écoles normales primaires, destinées à former des instituteurs; des écoles primaires supérieures, des écoles élémentaires et des salles d'asile.

La France entretient à Athènes une école où l'archéologie et la littérature grecques sont brillamment cultivées.

En dehors de l'Université, mais toujours sous la direction du ministre de l'instruction publique, sont placés divers établissements très-importants d'enseignement supérieur: le collège de France, le Muséum d'histoire naturelle de Paris, le Bureau des longitudes, l'Observatoire de Paris, celui de Marseille et de quelques autres villes, le cours d'astronomie de l'Observatoire de Paris, l'École des chartes, divers cours à la Bibliothèque impériale.

A la tête des sociétés savantes chargées de maintenir la pureté de la langue, de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences, se trouve l'*Institut de France*, qui se divise en cinq *Académies*: l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

L'Académie de médecine est instituée pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique.

L'enseignement des beaux-arts est placé sous la direction du ministre de l'intérieur; ses principaux établissements sont l'École des beaux-arts, pour la peinture, la sculpture et l'architecture, et le Conservatoire de musique et de déclamation.

L'enseignement industriel, dépendant du même ministre, comprend le Conservatoire des arts et métiers et les écoles des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, d'Angers et d'Aix.

Du ministère de la guerre dépendent l'École polytechnique, l'École militaire de Saint-Cyr et le collège militaire de la Flèche; — du ministère de la marine, l'École navale de Brest; — du ministère des finances, l'École forestière de Nancy; — du ministère des travaux publics, l'École des ponts-et-chaussées, l'École des mines et l'École des mineurs de Saint-Étienne.

#### Préfectures maritimes.

La France a cinq préfectures maritimes, qui ont pour chefs-lieux les cinq grands ports militaires de l'État: première préfecture, Cherbourg, comprenant la côte depuis Dunkerque jusqu'à Granville; — deuxième, Brest, pour la côte entre Granville et Quimper; — troisième, Lorient, pour la côte entre Quimper et la Loire; — quatrième, Rochefort, pour la côte entre la Loire et la Bidassoa; — cin-

quième, Toulon, pour toutes les côtes de la Méditerranée. Ces divisions sont administrées par des préfets maritimes.

#### Finances.

La cour des comptes vérifie et juge les comptes des services publics.

Parmi les administrations qui dépendent du ministère des finances, on remarque celle de l'enregistrement et les domaines; — l'administration des douanes; — l'administration des contributions indirectes; — l'administration des postes; — l'administration des forêts; — l'administration des contributions directes; — la commission des monnaies.

La Banque de France est un établissement très-important, fondé par actions, qui a le privilège d'émettre des billets à vue au porteur, et qui escompte des effets de commerce, fait des avances sur des effets publics français et sur les lingots d'or et d'argent, etc. Son siège est à Paris; elle a des succursales dans les principales villes commerçantes des départements.

La caisse d'amorçement est destinée à racheter les rentes de la dette publique, au moyen de dotations annuelles et du revenu des rentes acquises par elle; la caisse des dépôts et consignations, qui ne forme avec celle-là qu'une même administration, est destinée à recevoir les dépôts, soit obligatoires, soit volontaires, à faire le service des fonds de retraite des employés de l'État, etc.

Les caisses d'épargne et leurs succursales sont au nombre d'environ 500. Il existe, depuis 1850, une importante caisse de retraites ou rentes viagères pour la vieillesse.

#### Agriculture, industrie, commerce.

L'AGRICULTURE est aussi florissante en France qu'en aucune autre contrée du monde; le nord est plus particulièrement riche en céréales; le sud, en vignobles et en fruits.

Le sol productif est de 49 315 000 hectares, dont 5 587 000 en froment, 2 577 000 en seigle, 914 000 en méteil (mélange de froment et de seigle), 1 972 000 en vignes.

Quatre végétaux, la vigne, le maïs, l'olivier et l'oranger, dont les fruits cessent de mûrir au delà d'une latitude particulière, ont fait partager la France en cinq zones agricoles. La première, au N., est celle où la vigne ne réussit pas; la ligne qui la limite au sud s'étend à peu près depuis l'endroit où la Meuse quitte la France jusqu'au

golfe du Morbihan. — La seconde zone produit du vin, mais n'a pas encore de maïs cultivé en grand ; elle a pour limite méridionale une ligne tirée depuis le confluent de la Lauter et du Rhin jusqu'à l'embouchure de la Gironde. — La troisième zone, où le maïs croît en même temps que la vigne, mais où l'olivier ne se montre pas encore, est bornée au N. par une ligne qui va de l'Isère à l'Ariège. — La quatrième, propre à la fois à l'olivier, au maïs et à la vigne, mais où l'on ne trouve pas encore d'orangers, est limitée au sud par le golfe du Lion et par une ligne tirée des bouches du Rhône aux sources du Var. — La cinquième zone, enfin, où mûrissent tout ensemble le raisin, le maïs, les olives et les oranges, comprend la région qui borde la Méditerranée, à l'E. des bouches du Rhône.

Les vins les plus renommés sont, au N.-E., à l'E. et au S., ceux de la Champagne, de la Bourgogne, du Lyonnais, du Dauphiné, du Languedoc, du Bordelais. Les vins les plus propres à faire de l'eau-de-vie sont récoltés dans le bassin de la Charente, et vers le Gers et l'Hérault. Les plaines les plus riches en blé sont celles de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie, de la Brie, de la Beauce, de la Champagne, du Berri, de la Touraine, de la Limagne, dans le N. et dans le centre ; celles de la Bresse, de l'Alsace, de la Lorraine, à l'E. et au N. E. ; celles du Languedoc, de la Guienne, de la Gascogne, au S. ; enfin celles de la Charente, du Poitou, de la Haute-Bretagne, de l'Anjou, dans l'O.

Les meilleurs bœufs et les meilleurs chevaux sont élevés dans les pâturages de la Normandie, du Charollais, de la Bretagne, de l'Auvergne, du Limousin, du Jura, des Vosges, des Cévennes, de la Camargue et du bassin de la Garonne.

L'INDUSTRIE de la France est principalement agricole ; cependant l'industrie manufacturière a fait aussi de grands progrès depuis un demi-siècle. On peut mentionner, parmi les ouvrages où elle excelle, les soieries, surtout celles de Lyon ; les cachemires ; les draps de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf ; les basins, les batistes, les gazes de Saint-Quentin, etc. ; les tulles, les dentelles, les blondes, les toiles diverses de lin, de chanvre et de coton ; les toiles peintes de Mulhouse et autres villes ; la typographie, la gravure, la lithographie, la photographie, le papier, l'horlogerie de précision, les produits chimiques, les teintures, la cristallerie, la porcelaine, l'orfèvrerie et la bijouterie ; l'ébénisterie de Paris ; la mégisserie, les bronzes ; les armes de Saint-Étienne et autres ; les instruments de musique, les savons, les sucres raffinés, les liqueurs. Les fabriques d'acier, de coutellerie, de quincaillerie, d'ouvrages divers en fer, en cuivre et

autres métaux, ont acquis une grande amélioration. Une exposition des produits de l'industrie française a lieu tous les cinq ans à Paris.

L'industrie minérale extrait du sein de la terre, en France, un grand nombre de produits. Le plus abondant des métaux exploités est le fer, qu'on trouve particulièrement dans le Cher, la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Côte-d'Or, la Moselle, la Manche, les Ardennes, l'Ariège, l'Aveyron, la Dordogne, la Nièvre, et dans 57 autres départements. On tire du plomb et de l'argent des mines du Finistère, de l'Isère, du Puy-de-Dôme, de la Lozère et du Haut-Rhin.

Le charbon de terre est exploité dans quarante-six bassins, qui se trouvent par grands bancs dans cinq régions : au N., vers l'Escaut ; au centre, entre la Loire et la Saône, entre la Loire et le Rhône, et dans la vallée du Cher ; au S., dans les vallées de l'Aveyron et du Gard.

Le COMMERCE de la France prend, d'année en année, un développement plus considérable. Sa valeur totale annuelle était, dans la période de 1825 à 1830, de 4 milliard 200 millions de francs ; aujourd'hui elle est de plus de 3 milliards, dont un milliard 700 millions pour l'exportation et un milliard 400 millions pour l'importation. Sur ces valeurs, environ 800 millions seulement reviennent au transport par terre, et 2 200 000 000 au transport par mer.

Les principaux articles d'exportation sont les vins, l'eau-de-vie, l'huile, le vinaigre, les fruits, les œufs, le savon, le sel, les étoffes de soie et de laine, la bonneterie, la tapisserie, les toiles de lin, de chanvre et de coton, les dentelles, le papier, les caractères d'imprimerie, les livres, l'horlogerie, la bijouterie, l'ébénisterie, les objets de modes, etc. Les importations se composent principalement de métaux, de houille, de bois de construction et d'ébénisterie, de chevaux, de moutons, de gros bétail, d'huiles pour fabriques, d'indigo, de coton, de laines, de soies grêges, de peaux, de fourrures, de sucre, de café, etc. Les pays avec lesquels les relations commerciales de la France ont le plus d'activité, sont les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, les États sardes, l'Espagne, l'Allemagne, l'Algérie, la Turquie, la Russie, les Pays-Bas, le Brésil.

#### Revenu.

Le *revenu* de l'État s'élève à environ 4 500 000 000 de francs ; les *dépenses* offrent à peu près le même chiffre. Mais les travaux extraordinaires et diverses autres causes font dépasser aux dépenses totales la somme des recettes, et contribuent à former ce qu'on appelle le

déficit, ou le découvert du budget. Ce découvert a obligé l'État à des emprunts, et ces emprunts ont augmenté peu à peu la *dette publique*, qui s'élève aujourd'hui à environ 4 milliards et demi de capital.

Armée, marine.

L'armée de terre se forme par voie d'engagements volontaires et par voie de recrutement. Tous les Français qui ont atteint l'âge de vingt ans sont appelés au service militaire, mais le sort n'en désigne qu'un certain nombre pour composer le contingent fixé chaque année par une loi. Le contingent est réparti entre les armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, les corps des équipages militaires et les ouvriers d'administration.

La durée du service est de sept ans.

La gendarmerie se recrute dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

L'effectif de l'armée active varie selon les éventualités de paix ou de guerre; il est fixé chaque année par le budget. Cet effectif était, en 1852, de 377 000 hommes et 84 900 chevaux.

La garde nationale, selon le décret du 11 janvier 1852, se compose de tous les Français de 25 à 50 ans. Elle obéit aux maires, aux sous-préfets, aux préfets et au ministère de l'intérieur.

L'armée navale se compose d'environ 30 000 marins.

La marine de l'Etat compte (1852) 363 bâtiments, savoir : 201 bâtiments à voiles, à flot; — 104 bâtiments à vapeur, à flot; — 5 bâtiments mixtes, à flot; — 46 bâtiments à voiles, en construction; — 7 bâtiments à vapeur, en construction.

LXX.

§ 5. Colonies.

Algérie.

Cette importante colonie s'étend dans le N. de l'Afrique, sur la côte méridionale de la Méditerranée, en face de la France et de l'Espagne; elle s'allonge de l'O. à l'E., depuis 4° 8' de longitude O. jusqu'à 6° 56' de longitude E., entre l'empire de Maroc, à l'O., et la régence de Tunis, à l'E.; elle a au S. le Grand Désert ou Sahara proprement dit, vers lequel elle n'a pas de limites bien positives. Au N., son point le plus avancé dans la Méditerranée est à 37° 5' de latitude septentrionale. Sa longueur, de l'E. à l'O., est d'environ 900 kilomètres, et

sa plus grande largeur, du N. au S., de 600 kilomètres. Sa superficie est d'à peu près 391 000 kilomètres carrés.

La côte a quelques baies et quelques golfes peu profonds, dont les plus remarquables sont, en commençant à l'E., les golfes de *Bone*, de *Stora*, de *Bougie*, la rade d'*Alger*, les golfes d'*Arzeu* et d'*Oran*.

La chaîne de l'*Atlas* parcourt l'Algérie de l'O. à l'E., et s'y divise en plusieurs branches; on en remarque surtout deux principales, parallèles entre elles: la plus septentrionale est un bourrelet irrégulier, qui longe la Méditerranée sur une largeur moyenne d'environ 400 kilomètres, et qui est coupé par de nombreuses rivières, tributaires de cette mer; on y remarque, entre autres monts, le *Jurjura* (2400 mètres d'altitude); le *Mouzaïa*, célèbre par ses mines de cuivre, et l'*Ouanseris* ou *Ouanseris*. Quelques plaines l'interrompent çà et là, ou forment le prolongement de son versant septentrional vers la côte: une des plus vastes est la fertile, mais insalubre plaine de la *Métidja*, près d'*Alger*.

La chaîne méridionale est généralement séparée de la première par une zone de grandes plaines où plutôt de plateaux, dans lesquels les eaux, ne trouvant pas d'issue vers la Méditerranée, s'écoulent vers de grands lacs salés, appelés *Chott* ou *Sebka*, dont le plus considérable est celui de *Saïda*. Les principaux massifs de cette chaîne sont le *Djebel-Amour* et le *Djebel-Aurès*. Au S. de cette grande chaîne, s'étend une seconde zone de plaines, généralement sablonneuses, qui se composent de bassins fermés, au fond desquels se trouvent de larges lacs salés, souvent à sec et n'offrant alors qu'une croûte de sel et de sable; le plus grand est le *Melghigh* ou *Melrir*. Cette zone, qui forme le *Sahara algérien*, et qu'il ne faut pas confondre avec le *Sahara* proprement dit ou *El Heurg*, placé plus au sud, est caractérisée par l'abondance des eaux souterraines, qui se trouvent à peu de profondeur, et qui, jaillissant du sol par l'opération du forage, donnent naissance à de nombreuses et fertiles oasis.

En résumé, l'Algérie est divisée physiquement en trois parties: 1° la côte, ou le *Tell*, qui est surtout fertile en céréales (froment, orge, maïs, riz); — 2° les *plateaux*, renfermés entre les deux massifs montagneux, et riches particulièrement en pâturages; — 3° le *Sahara*, qui est une espèce de désert sablonneux, mais parsemé d'oasis abondantes en excellents fruits, surtout en dattes; aussi donne-t-on à une grande partie de cette zone méridionale le nom de *Beled-el-Djeryd* (pays des dattes).

Les principaux cours d'eau, qui se rendent dans la Méditerranée, sont: de l'E. à l'O., la *Medjerda*, la *Seïbouse*, l'*Ouad-el-Kébir* qui reçoit le *Rummel*; l'*Adouse* ou *Ouad-bou-Messaoud*. l'*Isser*, l'*Ha-*